



# Position

relative à la lutte contre la COVID-19

## Introduction

En mars 2020, la FINC écrivait dans sa lettre ouverte : « COVID-19 constitue un choc planétaire, sanitaire, social, économique ». A la suite de ce premier confinement, alors que le reste du monde a dû apprendre à vivre avec le virus, la Nouvelle-Calédonie a pu redevenir zone SANS COVID... Un an et demi après, notre bulle sanitaire n'a pas résisté au variant DELTA, qui circule désormais sur le territoire, marquant ainsi la fin de notre ère SANS COVID.

## 1. Les données

Ce variant DELTA, qualifié de préoccupant par l'OMS du fait de sa transmissibilité élevée est deux fois plus contagieux que les autres variants<sup>1</sup>.

L'état de santé de la population calédonienne étant préoccupant avec :

- plus d'un adulte sur deux (67%) et près d'un enfant de 6 ans sur cinq (19%) en situation de surpoids ou d'obésité<sup>2</sup>
- 5000 personnes suivies pour le diabète<sup>3</sup>

Il peut rendre ce virus particulièrement mortel dû aux facteurs de comorbidité élevés du territoire. Le risque de faire des formes graves de la maladie en est significativement augmenté. La Polynésie Française frappée depuis le mois d'août par ce virus en est le triste exemple avec 25 morts par 24h<sup>4</sup> ce qui, ramené à l'échelle de la métropole, représente 6000 patients décédés soit 10 fois plus qu'au pire de leur crise.

Afin de limiter la propagation de ce virus, nous pouvons tirer enseignement du reste du monde qui a utilisé trois principaux outils :

- Le confinement
- Les gestes barrières
- La vaccination

Le confinement est le seul outil réellement efficace pour casser la transmission d'un virus. Cependant, cet outil fait aujourd'hui particulièrement débat du fait de ses répercussions sur la vie sociale et économique d'un pays opposant à chaque fois le monde de la santé et celui de l'économie.

Aujourd'hui, le vaccin représente une issue pour l'ensemble des pays du monde pour concilier reprise de la vie économique et santé. Pour cela, il faut qu'un taux de couverture vaccinal minimal soit atteint pour permettre l'immunité collective. En Nouvelle-Calédonie, les autorités sanitaires préconisent un taux vaccinal minimal de 50%. Cependant, au début de la crise sanitaire nous étions à seulement 20%. Même si depuis le début de la crise, la population se mobilise pour se faire vacciner avec à ce jour l'atteinte de la barre symbolique des 100000 personnes ayant reçu leur première dose, celui-ci n'est pas immédiatement immunisant. En effet, l'efficacité du vaccin se construit dans le temps : la première dose apporte une protection mais pas avant 15 jours.

## 2. Position de la FINC

---

<sup>1</sup> Source : <https://www.unicef.org/fr/coronavirus/ce-qui-faut-savoir-sur-le-variant-delta>

<sup>2</sup> Source : <https://service-public.nc/particuliers/sante-social/soins-et-prevention/lutte-contre-lobesite>

<sup>3</sup>Source : <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/province-sud/noumea-0/diabete-des-chiffres-toujours-preoccupants-892366.html>)

<sup>4</sup> Source : <https://www.lci.fr/sante/video-polynesie-francaise-la-lutte-acharnee-contre-le-covid-2195456.html>

Face à la vitesse de propagation du virus et à la suite des dernières déclarations du gouvernement, qui souhaite « durcir » les mesures déjà en place pour contenir l'épidémie (augmentation du nombre de commerces fermés, mise en place d'un couvre feu).

Compte tenu de notre population particulièrement à risque et de notre couverture vaccinale qui ne pourra pas être efficace avant minimum 15 jours à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Compte tenu du fait que le confinement est le seul moyen efficace de casser la transmission du virus.

Et pour ne pas rentrer dans le débat d'opposition vie économique et santé qui fait perdre un temps précieux face à un virus qui continue à se propager de manière inexorable.

La FINC soutient pleinement la politique gouvernementale de renforcement des mesures de confinement qui sont à l'heure actuelle, en l'absence d'une couverture vaccinale suffisante, les seuls moyens permettant de ralentir la propagation du virus et limiter le nombre de formes graves de la maladie.

L'ensemble des entreprises a d'ailleurs déjà démontré depuis le début de la crise leurs capacités à travailler dans le respect des gestes barrières et de la réglementation en vigueur. Cependant, ces mesures d'ordre sanitaires ont indéniablement une répercussion sur l'activité des entreprises que les employeurs sont prêts à absorber à condition que :

- Les pouvoirs publics les accompagnent dans cette gestion de crise en leur accordant des aides financières rapides et immédiates sous toute forme qu'elle soit (chômage partiel, report des charges fiscales, Prêt Garanti Etat, Fond de Solidarité des Entreprises, report des charges globales des entreprises (eau, électricité, loyer ...) pour traverser ce troisième confinement
- Les pouvoirs publics renforcent le contrôle du respect des règles en dehors de la vie de l'entreprise. En effet, s'il en est de la responsabilité de l'employeur de faire respecter les gestes permettant de limiter la propagation du virus au sein de son entreprise, il en est de la responsabilité des pouvoirs publics de mettre les moyens pour faire respecter ces mesures en dehors de la vie de l'entreprise.
- Faire évoluer rapidement le texte sur l'obligation vaccinale en :
  - Faisant en sorte que celle-ci s'applique à l'ensemble des calédoniens majeurs le plus rapidement possible.
  - Intégrant l'ensemble des entreprises calédoniennes dans la liste des secteurs sensibles définies par arrêté du gouvernement.

**Ce n'est qu'en joignant nos efforts que nous pourrons lutter de manière efficace contre la propagation de ce virus.**